

Tout Personnel**Juin 2023 - n° 321****Conseil d'Administration de l'ONF du jeudi 22 juin 2023
Parlons gamelle !**

Lors de ce Conseil d'Administration (CA) du jeudi 22 juin, était soumise au vote des administrateurs une résolution visant à autoriser la directrice générale à élaborer et mettre en œuvre la politique de déplacements professionnels et de remboursement des frais afférents à l'Établissement. Pour ce faire il était proposé d'abroger les dispositions existantes en la matière.

Les projets de résolution du CA s'accompagnent d'un rapport de présentation visant à expliquer le bien-fondé de la résolution aux administrateurs : représentants des Ministères, de la Cour des comptes, des communes forestières (FNCOFOR), de la filière (FNB), du monde de la chasse, des associations environnementales et du personnel ONF.

Les administrateurs représentant les personnels au titre du SNUPFEN-Solidaires ont fait la déclaration qui suit :

« Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Le rapport de présentation rédigé à l'appui de cette résolution nous explique que le futur dispositif de remboursement aux personnels de leurs frais de déplacements sera, nous citons, « *au bénéfice de l'ensemble des personnels de l'Établissement* » et opérera « *la meilleure convergence possible entre les statuts* ».

NON IL N'EN EST RIEN vu qu'après 5 réunions du groupe de travail (représentants de l'Administration et du personnel) planchant sur ce sujet, la Direction envisage l'équité entre les personnels via un alignement par le bas. Un alignement non pas « *au bénéfice* » mais bien au détriment des personnels techniques contraints de prendre leur repas de midi en forêt.

Alors une fois n'est pas coutume au sein de ce Conseil : **PARLONS GAMELLE ET TRAVAIL RÉEL**

Quand les personnels techniques travaillent une journée continue en forêt, à savoir plus de 7 heures en dehors de leur résidence administrative ou familiale, pour se restaurer à midi 2 possibilités s'offrent à eux :

- Soit ils disposent d'un restaurant à proximité de la forêt où ils travaillent et à ce moment-là ils peuvent manger au sec après une matinée pluvieuse, au chaud après une matinée froide, au frais après une matinée chaude,
- Soit aucune possibilité de restauration n'existe à proximité et afin d'économiser temps, carburant et argent, ils emmènent leur GAMELLE pour manger en forêt sans pouvoir le plus souvent se mettre au sec, au chaud ou au frais.

Jusqu'à présent l'Établissement affectait pour les personnels de droit public 17,50 € à ces repas pris au restaurant avec justificatif ou en forêt sans justificatif. Un souci d'équité entre personnels pas tous logés (nourris en l'occurrence) à la même enseigne.

Le projet de note de service présenté à ce Conseil prévoit que le taux de remboursement des repas pris en forêt sans justificatif de dépense serait à partir de janvier 2024 de 9,00 € et non plus de 17,50 €. Le taux en vigueur serait donc quasiment divisé par 2.

Les personnels concernés par cette disposition sont de plus en plus nombreux compte tenu de la disparition progressive des restaurants en zones ultra rurales. **Pour un personnel qui mange deux fois par semaine en forêt (martelages, inventaires, aménagement, autres) cela représenterait sur un mois une baisse de rémunération de 68 €.**

L'économie ainsi réalisée au détriment des personnels fonctionnaires concernés financerait en partie les hausses prévues des taux de restaurant, d'hôtel et autres liées à l'inflation galopante...

C'EST BRILLANT... MAIS INACCEPTABLE !!!

C'est d'autant plus insupportable que cela intervient après :

- 10 ans de gel de point d'indice qui ont réduit la valeur d'usage des traitements des fonctionnaires (pouvoir d'achat),
- 2 années d'augmentation du point d'indice si faible (3,5 et 1,5%) qu'elle ne compense, pas loin s'en faut, l'inflation (7 et 5 %). Soit une situation pire que quand ce point d'indice n'augmentait pas,
- à l'ONF, 5 dotations annuelles d'habillement supprimées. Ce qui a conduit de nombreux personnels à devoir acheter sur leurs propres deniers des vêtements de travail pour les couvrir de peinture et les déchiqueter dans le chêne kermès, la ronce ou autres.
- toujours à l'ONF, suppression de la dotation annuelle pour l'achat de chaussures de travail au plan local soit 100 € par an. Quand nous sommes nombreux à user une à deux paires par an à 100-150 € chacune.

Ça suffit ! L'équité entre les personnels doit se faire via un alignement par le haut.

Voici donc notre revendication, elle se situe dans la marge de manœuvre de la Direction : nous voulons 20,50 € pour tout repas pris lors des journées continues de travail en forêt que ces repas soient pris au restaurant avec justificatif de dépense ou en forêt sans justificatif.

Nous voulons ces 20,50 € par repas pour tous les personnels :

- Les fonctionnaires et les contractuels de droit public,
 - Les salariés non ouvriers qui occupent dans les mêmes équipes les mêmes postes que les droits publics,
 - Les ouvriers forestiers qui mangent tous les jours en forêt dans des conditions souvent difficiles. À ce sujet l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a pu « *observer que les règles permettant de garantir des conditions d'hygiène décentes sur les chantiers forestiers n'étaient pas toujours respectées...* » alors que conformément aux dispositions de l'article R717-84-3 du code rural, « *les salariés doivent pouvoir prendre leur repas dans des conditions satisfaisantes* ».
- L'Établissement éprouve des difficultés à régler ce problème majeur ? Dans l'attente, qu'il compense financièrement.

Tous les personnels travaillent pour la forêt de demain : pas de sous-personnels à l'ONF.

A défaut, le risque serait que les collectifs de travail prenant leur repas en forêt se démobilisent soit en exigeant de manger au restaurant comme les autres collègues même si ce restaurant est très éloigné du lieu de travail, soit en refusant la journée continue. Dans les deux cas, les temps et dépenses de déplacement ainsi que l'empreinte carbone ne manqueraient pas d'augmenter très fortement. Un comble pour une note de service visant à réduire les déplacements et l'impact environnemental de nos activités !

Veillez croire que des personnels respectés et correctement rémunérés travaillent plus et mieux.

Veillez croire qu'à l'heure où on en demande de plus en plus aux personnels (changement climatique, DFCI...), il n'y a pas de meilleur investissement pour la forêt et l'ONF. »